



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

Session du 26 juin 2014

Compte administratif 2013

Intervention Antoine Damiani

Dans le contexte de débat sur la pertinence du maintien des départements, je voudrais faire un ou 2 rappels sur l'avenir que la majorité de cette assemblée prépare au nôtre depuis quelques années maintenant.

L'endettement d'abord, dont notre collectivité a du mal à se remettre. L'encours de dette du conseil général s'élevait à 98.7 M€ en 2003. Depuis, le département s'est endetté pour arriver à 999.6 M€ en 2010. Ce niveau stratosphérique a légèrement fléchi en 2012 mais repart à la hausse en 2013.

En 2010 vous avez, sans barguigner, appliqué la réforme de la fiscalité locale du précédent gouvernement qui a limité l'autonomie de notre collectivité sans jamais réclamer les compensations dues au titre du fameux slogan de la compensation « à l'euro près !! »

Le 17 octobre 2011, marque enfin la naissance de la Métropole Nice cote d'Azur voulue par Ch Estrosi. Le département en a lui même facilité l'accouchement dans la mesure de tous ses moyens. Aujourd'hui, la dotation de fonctionnement à la Métropole est la dépense la plus dynamique de notre budget avec une progression de 14 % d'une année sur l'autre.

La gestion performante et rigoureuse que vous nous annonciez au BP 2013 devait limiter les dépenses de fonctionnement pour mieux épargner et autofinancer nos investissements.

Coincé entre la baisse de nos recettes dépendant de la volatilité des droits de mutation, l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement et l'importance de notre dette, notre marge de manœuvre est de plus en plus étroite. Nous sommes dans un cercle vicieux où nous ne pouvons nous passer de recourir toujours et plus à l'emprunt qui représentait 34 % des recettes d'investissement en 2012 et 64.6 % en 2013.

De compte administratif en compte administratif, hélas !, le constat est qu'aucun de ces principes n'est jamais respecté et confirme l'inexorable déclin de notre collectivité.

Le compte administratif 2013 est marquant car il acte une baisse de 5 % du budget de notre département par rapport à l'an passé. 65 M€ non pas été réalisés. Une grande partie de l'explication tient à la chute des droits de mutation qui est de 49 M€.

Dans ces conditions, comment limiter les dépenses de fonctionnement pour mieux épargner et autofinancer nos investissements ?

Les dépenses de fonctionnement

Vous n'épargnez par vos efforts pour présenter des données démontrant la maîtrise des dépenses et vous n'hésitez pas à retirer 163 M€ des dépenses de fonctionnement. Il

s'agit des 60.9 M€ de la dotation à la Métropole, des 31.9 M€ d'intérêts de la dette et des 16 M€ de fonds de péréquation des DMTO. Mais les chiffres sont têtus et si l'on réintègre ces données, les dépenses de fonctionnement atteignent le niveau record de 84 % des dépenses réelles de notre collectivité en 2013 contre 81 % en 2012 et 78 % en 2011. Elles ne diminuent pas, bien au contraire.

Avec de telles dépenses, les services à la population sont-ils mieux rendus ? Les témoignages de plus en plus fréquents de personnes se plaignant des retards de traitement des dossiers ne vont pas en ce sens. Entre 2010 et 2013, vous avez supprimé 272 postes et créé, va-t-on dire, 45 emplois aidés supplémentaires (précisons que les personnels transférés à la métropole ne figurent certes plus dans les effectifs mais pèsent toujours sur le budget du département par le biais de la dotation de compensation).

L'action sociale, première compétence du département pèse globalement 513 M€ en 2013. Elle progresse d'une année sur l'autre de 4 M€ (pour rappel, la dotation de fonctionnement à la métropole augmente de 7 M€).

À l'intérieur de la mission sociale l'évolution est plus contrastée avec l'augmentation continue du RSA et de l'aide aux handicapés compensée en grande partie par la baisse de l'aide aux personnes âgées d'environ - 11 M€ d'une année sur l'autre et - 25 M€ par rapport à 2010.

Le niveau d'épargne

Dans le prolongement du maintien des dépenses de fonctionnement, l'épargne élevée était un «objectif fondamental» du BP 2013. Le niveau d'épargne brut prévu était fixé à 112.3 M€, il est au CA de 80.6 M€ (-28%). Vous nous annoncez un niveau d'épargne très nettement supérieur au niveau moyen des départements millionnaires. Il faudra se contenter de cette moyenne qui est de 78 M€ (dernier donnée CEDI-CA2012).

En revanche, il y a de quoi être perplexe. Vous saviez le faible niveau de notre épargne brute 2013 lors de la présentation du Budget 2014. Dans le contexte économique qui se prolonge vous avez prévu un niveau d'épargne brute égal à 152.9 M€. Nous n'avons pas de DM lors de cette session. Mais pouvez-vous nous confirmer ou non, vos prévisions sont-elles en lien avec vos prévisions de recettes liées à l'augmentation au taux maximum des DMTO en début d'année ?

Le désendettement

En 2011 vous nous annoncez que le désendettement du département s'amorçait, nous avons remboursé plus de capital de la dette contractée que nous avons emprunté. En 2012 renversement de tendance, le CG a remboursé 57.5 M€. et emprunté 83.4 M€. En 2013, la tendance se confirme nous avons remboursé 54.1 M€ et emprunté 80 M€.

Quant à l'encours de la dette -c'est-à-dire le stock de la dette- en 2011, il plafonnait à 999.9 K€ en 2011, en 2012 s'affichait à 853.4 k€, en 2013 il repart à la hausse avec un montant de 879.5 k€ Pour mémoire au CA 2012 l'encours par habitant était de 791 € dans les Alpes-Maritimes pour une moyenne des départements millionnaires de 438 €/habitant.

Rappelons, que le département a transféré 171.5 M€ d'encours de dette à la Métropole NCA en 2011 mais qu'il assure l'entier remboursement de la dette transférée par le biais de la dotation. Nous avons ainsi remboursé, en 2013, 10 M€ du capital de cette dette. Si l'on consolide les deux encours 879.5 M€ + 160 M€, l'encours de dette à la charge du département est plus importante qu'en 2012 et dépasse cette année encore le milliard (1.039 M€).

Dans ces conditions comment investir ?

Les dépenses d'investissement hors dette ont été réalisées pour 192.6 M€ en 2012, 150 M€ en 2013. A la lecture de ces données, on peut légitimement s'interroger sur l'annonce faite au Bp 2014, d'inscription de 200 M€ d'investissement afin de poursuivre nos grands programmes d'équipement et de maintenir la solidarité territoriale à un niveau élevé. Les dépenses d'équipement brut ont atteint le plancher de 55€ /habitant au CA2013. Elles étaient de 259 €/hab en 2007.

En conclusion,

L'affaiblissement continu du Conseil Général est avant tout le fait de la politique menée depuis maintenant des années par la majorité départementale. Nous en avons encore aujourd'hui la démonstration. C'est la raison pour laquelle **nous nous prononcerons contre le compte administratif 2013** du Conseil général des Alpes-Maritimes